



N/Réf. : Secrétariat Général : JLR/PM/NP/EB

Arrêté n° 2005/68

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ABROGATION DE L' ARRÊTÉ N° 2005/66. RESTRICTION DE CIRCULATION DES ENGINS À PROPULSION PAR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE.

- Le Maire de la Ville de OYE-PLAGE,
- Vu l'article L 2212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la police exercée sur le rivage de la mer et les activités balnéaires,
- Considérant la nécessité de prendre les mesures indispensables à la sécurité des personnes et de biens au vu des conflits d'usage du Domaine Public Maritime,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Pendant la période dite de haute saison, du 1^{er} juin au 30 septembre, la circulation de tout engin roulant et/ou propulsé à l'énergie éolienne (char à voile, char à cerf-volant, etc..) est interdite, sur le Domaine Public Maritime au territoire de la commune de OYE-PLAGE, en dehors d'une zone délimitée située à l'Est du Chemin du G.C.U., conformément au plan annexé.

ARTICLE 2 :

Conformément au règlement de la Fédération Internationale Sand Land Yachting, les pratiquants de char à voile, de char à cerf-volant et autre discipline dépendant de la même Fédération doivent être licenciés et assurés.

Le numéro d'identification attribué à chaque licencié doit être apparent sur le char et sur la voile.

ARTICLE 3 :

Madame le Directeur Général des Services, Monsieur l'Adjudant-Chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale de OYE-PLAGE, la Police Municipale et tout agent de l'Autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SAINT-OMER.

Fait à OYE-PLAGE, le 19 Août 2005

Le Maire,

J. L. RICHEBÉ



1° 58' 40"

0.40 gr

429

2°

430

431

43

575 575

576 576

577 577

578 578

Chemin du G.C.M.

Zone de Circulation
Engins à propulsion
Eolienne

GR du Littoral

GR du Littoral

les Hommes
d'Oye

Waldam

Bandick

Moulin

les Petits
Moulin

Basse Rue

la Hocquerie

Nord

Ferme
Lambert

D 119 E

Vert Cabot

Pyl.

Walexgang

Blockhaus

Salines

Chemin
du
Hoc

RN

Digue
Ferme de
Terre-Neuve

RN 0 119

Petites

Watergang

Camp

Serre

RN

Watergang

du 3

Chiff. d

du 3

du 3

du 3

du 3

du 3

